

Direction Générale des Douanes - Niger

16 Avril 2020

Dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID-19, l'Administration des douanes du Niger assure une présence continue sur tous les points frontières terrestres et aériens. Les bureaux de douane continuent de fonctionner normalement, aucun bureau ou poste n'a été fermé. Afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions, la Direction Générale des Douanes a pris les mesures suivantes :

1. Protéger les personnels et le public

- mise en place d'une cellule de crise à la Direction générale des douanes avec implication du médecin de l'administration et désignation de correspondants dans les régions,
- rappel des mesures de protection aux personnels et diffusion de meilleures pratiques pour les contrôles des moyens de transport et la réception du public dans les bureaux de douane via les groupes d'échanges électroniques et par messages radio,
- distribution des produits désinfectants, masques et gants et installation de désinfectants pour le public à l'entrée des bureaux et de la direction générale, désinfection des bâtiments,
- conformément aux directives générales du gouvernement, annulation des réunions non essentielles, annulation des missions, mise en place d'un système de rotation pour limiter le nombre de personnels présents à la direction générale et dans les bureaux.

2. Accompagner les acteurs économiques

- facilitation de paiement,
- suspension possible des pénalités et des poursuites pour retard de paiement.

3. Faciliter et favoriser l'importation des produits et équipements médicaux

- exonération totale des produits et équipements utilisés pour la lutte contre la pandémie repris sur la liste OMD/OMS publiée par le Secrétariat de l'OMD.

4. Mise en place d'un dispositif de suivi hebdomadaire

La douane s'appuie sur les données collectées par son système informatique de dédouanement déployé sur l'ensemble du territoire pour assurer un suivi hebdomadaire de l'impact de la crise.

Une série d'indicateurs a été mise en place pour suivre :

- les volumes importés de produits de première nécessité, afin d'alerter le gouvernement sur les risques de pénurie ou de tensions sur les prix,
- les recettes et l'impact fiscal du ralentissement des échanges commerciaux avec les principaux partenaires du Niger,
- la structure des importations en fonction des pays d'origine des marchandises pour identifier l'impact sur les chaînes d'approvisionnement et anticiper la réponse de la douane,
- les exonérations de produits et équipements sanitaires.

Ces indicateurs sont partagés hebdomadairement par la douane avec le Ministère des Finances.